

*Assemblée Générale
Ordinaire*

12 juin 2015

afnic

Le 12 juin 2015 à 10h, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du centre de conférences Etoile Saint-Honoré, 23 Rue Balzac, Paris 8^{me}.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 21 mai 2015 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic.

Ordre du jour

1. Ouverture par le Président
2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
3. Rapport d'activité 2014
4. Présentation des comptes annuels
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation du résultat
7. Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique
8. Renouvellement de l'Association

Présents

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic.

44 membres étaient présents ou représentés dont 39 habilités à prendre part aux votes :

2 membres fondateurs, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :

- ✓ INRIA, représenté par M. Emmanuel SARTORIUS
- ✓ Ministère chargé des communications électroniques, représenté par M. Geoffroy HERMANN

8 membres bureaux d'enregistrement (BE) :

- ✓ 4X SAS, représenté par M. Tristan COLOMBET (non votant)
- ✓ CSC CORPORATE DOMAINS INC., représenté par M. Mark SMYTH, ayant donné mandat à M. Patrick HAUSS



- ✓ EPISTROPHE, représenté par M. Philippe BATREAU
- ✓ FRANCE TELECOM ORANGE, représenté par M. Didier DEALBRE, ayant donné mandat à Mme Sophie JEAN-GILLES
- ✓ MAILCLUB, représenté par M. Frédéric GUILLEMAUT
- ✓ NAMEBAY, représenté par M. Éric LANTONNET
- ✓ ORDIPAT, représenté par M. Olivier BARLOY, ayant donné mandat à M. Eric LANTONNET
- ✓ RAPIDOMAINE, représenté par M. Alexandre BADELON

5 membres utilisateurs, personnes morales :

- ✓ ASSOCIATION E-SENIORS, représentée par Mme Monique EPSTEIN, ayant donné mandat à M. Sébastien BACHOLLET
- ✓ ASSOCIATION WWW.BZH, représentée par M. David LESVENAN
- ✓ CIGREF, représenté par M. Jean-François PEPIN, ayant donné mandat à M. Emmanuel SARTORIUS
- ✓ INPI, représenté par Mme Michelle PAGES
- ✓ ISOC France, représenté par M. Nicolas CHAGNY

10 membres utilisateurs, personnes physiques :

- ✓ M. Sébastien BACHOLLET
- ✓ M. Sourakatou BIAOU, ayant donné mandat à M. David-Irving TAYER
- ✓ Mme Yinglu LIU, ayant donné mandat à M. François VIGNERON
- ✓ M. Benjamin LOUIS (non votant)
- ✓ M. Abdel M'CHATET (non votant)
- ✓ Mme Elisabeth PORTENEUVE
- ✓ M. Jean-Luc SCHALLER (non votant)
- ✓ Mme Rina SINGER, ayant donné mandat à M. Sébastien BACHOLLET
- ✓ M. David-Irving TAYER
- ✓ M. François VIGNERON

1 membre d'honneur (non votants) :

- ✓ M. Pierre VASSOUT

18 membres correspondants du Collège international :

- ✓ ACNIC, représenté par M. Davy SILOU
- ✓ AGNIC, représenté par M. Famo YOULA
- ✓ ARCEP Burkina Faso, représenté par M. Serge Roland SANOU
- ✓ BENIN TELECOMS, représenté par M. Abdoul-Akim ADJIBOLA
- ✓ CAMTEL, représenté par M. Oumarou MOUNPOUBEYI
- ✓ CDNIC, représenté par M. Chris Kamukoko TSHIMANGA
- ✓ CNI, représenté par M. Félix NDAYIRUKIYE
- ✓ CENTRE RESAUTIC, représenté par M. Nicolas Raft RAZAFINDRAKOTO
- ✓ COMORES TELECOMS, représenté par M. Hadji MMadi ALI
- ✓ COMMUNICATION AND INFORMATION INSTITUTE, représenté par M. Vojo SPAHIU
- ✓ IT-NUM, représenté par M. Wilfried QUENUM
- ✓ INPHB, représenté par M. Souleymane OUMTANAGA
- ✓ NATIONAL INFORMATION TECHNOLOGY AGENCY, représenté par M. Eric AKUMIAH
- ✓ NIC MADAGASCAR, représenté par M. Lala ANDRIAMAMPIANINA
- ✓ NIC MAURITANIE, représenté par M. Ahmedou OULD HAOUBA
- ✓ NV CONSULTING, représenté par M. Victor NDOUANG
- ✓ SAN, représenté par M. Agim CAMI
- ✓ SECNET, représenté par M. Janvier NGNOULAYE

Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ M. Christophe RAMBEAU, Commissaire aux comptes, AUDIT France
- ✓ M. Alain BOUDOT, Expert-comptable, GMBA
- ✓ AFNIC :
 - ✓ M. Pierre BONIS, directeur général adjoint



- ✓ Mme Clémence DAVOUST, responsable événementiel
- ✓ Mme pascale GATTI, directrice administrative et financière
- ✓ Mme Sylvie LACEP, directrice excellence & sécurité
- ✓ M. Régis MASSE, directeur technique
- ✓ M. Julien NAILLET, directeur de la communication
- ✓ Mme Virginie NAVAILLES, responsable des services aux membres
- ✓ Mme Isabel TOUTAUD, directrice juridique
- ✓ M. Mathieu WEILL, directeur général

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président rappelle qu'au-delà de l'ordre du jour formel présenté dans les documents, après traitement du point 8 « renouvellement de l'Association », un retour sera fait sur le questionnaire sur les catégories de membres qui avait été envoyé aux membres. Cette restitution sera suivie d'un débat sur l'évolution de l'association. La remise du certificat EFQM par l'AFNOR conclura la matinée.

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, responsable des services aux membres et M. Sébastien Bachollet, membre du conseil d'administration, sont respectivement désignés secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2014

Mathieu Weill présente les grandes lignes du rapport d'activité qui a été remis aux membres et qui sera publié au terme de l'assemblée générale. Fin 2013, l'Afnic gérait le *.fr* et les 5 ccTLD ultramarins mais elle n'était pas encore entrée dans le monde des gTLD. Ce grand changement, travail de plusieurs années, s'est concrétisé en 2014 et l'Afnic est désormais un opérateur multi-registres. Fin 2014, l'Afnic avait plus de noms de domaine gérés pour les gTLD que pour les ccTLD ultramarins.



2014 est une année deancements. L'Afnic a accompagné les ouvertures des *.frogans* (1^{er} TLD ouvert), *.ovh*, *.bzh*, *.paris*, *.alsace*. Cesancements ont rythmé l'année et ont eu des conséquences importantes sur la structure et l'organisation car il a fallu mettre en œuvre les changements nécessaires au démarrage de ces nouvelles activités.

Le *.fr* n'a pas été oublié en 2014. Il reste le cœur de l'activité. Enormément de travaux ont été réalisés en 2014 dont la baisse de 5% des tarifs au 1^{er} juillet conformément à l'engagement de la convention avec l'Etat. Un important travail a également été fait sur la Fondation Afnic pour la solidarité numérique. (Ce sujet sera traité plus tard dans la matinée).

Les travaux internes sur la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information pour être certifié ISO 27001 ont été lancés en 2014. Il s'agit du plus gros projet pour 2015.

Le lancement des enregistrements des noms de domaines à 1 & 2 caractères a également été finalisé en 2014.

La campagne *réussir-en.fr* a été lancée suite à la validation de la stratégie de promotion du *.fr* par la ministre. L'Afnic a sélectionné des prestataires et conçu avec eux une campagne qui comporte de nombreux aspects innovant. La campagne est menée conjointement avec des bureaux d'enregistrement qui ont voulu s'associer et sa performance est suivie. L'Afnic analyse avec les bureaux d'enregistrement les taux de conversion. Ces informations sont très utiles pour le *.fr* et les acteurs de la profession de manière plus générale.

En 2014, l'Afnic a déménagé et a réalisé et publié son 1^{er} Bilan Carbone®. Des actions ont été mises en place en interne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les voyages et les consommations. Cela répond à la mise en œuvre d'un autre engagement de la convention mais aussi à une attente des collaborateurs d'agir de manière responsable en ligne avec les valeurs de l'Afnic.

Pour finir, l'Afnic a poussé son rôle d'animation de la communauté Internet à un niveau jamais atteint. La direction de la communication a été très active et performante avec des moments très forts tels que la co-organisation du 1^{er} FGI France (la 2^{ème} édition a eu lieu le 2 juin 2015 à Paris). L'Afnic a accueilli à Paris pendant 3 jours plus de 100 homologues pour l'ensemble des groupes de travail du CentR (Jamboree). Cet événement a été immédiatement suivi du lancement du *.paris*, qui fut une occasion importante de communication pour l'Afnic. Au mois d'octobre, l'association a organisé un comité de concertation extraordinaire sur la supervision de la racine des noms de domaine suite aux annonces du gouvernement américain. Elle a également participé sur la scène internationale à l'ensemble des réunions ICANN, NetMundial à Sao Paulo, Eurodig et au FGI. Cela continue car Mathieu Weill est co-président de l'un des 3 groupes de travail sur la transition.

Au niveau de sa gouvernance, l'association a accueilli 3 nouveaux administrateurs : Geoffroy Hermann, représentant le ministère en charge des communications électroniques, Eric Lantonnet, élu représentant des bureaux d'enregistrement à l'assemblée générale de juin et Loïc Duflot, représentant le ministère en charge de l'Industrie. Le conseil d'administration a sélectionné un prestataire externe pour mener autour de l'été une évaluation complète de sa



propre performance. Les résultats ont été communiqués aux membres lors des derniers comités de concertation. Les conclusions sont largement positives sur le professionnalisme et l'implication des administrateurs et a soulevé quelques axes d'amélioration qui sont actuellement suivis par le conseil.

L'Afnic compte environ 80 collaborateurs. La nouvelle organisation mise en place en 2014 a permis d'accueillir de manière performante et opérationnelle l'activité multi-registres. Un investissement important a été consacré à la professionnalisation des équipes commerciales et marketing, fonctions les plus récentes dans l'association. Cela se traduit fin 2014-début 2015 par le lancement de nouveaux produits et services tels que les offres de conseil, de gestion des données de marché ou des abus.

Pour conclure, Mathieu Weill évoque le ralentissement du marché des noms de domaine. L'objectif de 5% de croissance du *.fr* sur 2014 a été compliqué à atteindre. L'ère de la croissance à 2 chiffres est révolue. Cela renforce le besoin de piloter la performance, d'être structuré pour pouvoir s'ajuster à ces modifications et d'avoir une gestion la plus responsable possible des coûts. Cette démarche de maîtrise des couts a été enclenchée en 2012 et a porté pleinement ses fruits en 2014.

Un participant demande si l'Afnic serait prête à accompagner techniquement des porteurs de projets gTLD à l'étranger. Mathieu Weill confirme que les clients gTLD sont pour le moment tous français mais l'Afnic ne s'interdit pas d'accompagner d'autres porteurs de projets à la condition qu'il y ait une relation de proximité (pas forcément géographique) pour comprendre leurs attentes et les accompagner de manière efficace, peut-être plus efficace que d'autres acteurs qui ont une vision globale et ont plus de difficultés à comprendre les spécificités des acteurs francophones. L'ICANN est un monde très anglo-saxon et il peut être compliqué pour les acteurs francophones de comprendre tout ce qu'il se passe dans un environnement très imprégné de culture juridique américaine.

4. Présentation des comptes annuels

Pascale Gatti présente la traduction dans les comptes des faits marquants 2014. On peut noter une croissance d'environ 10% du chiffre d'affaires, qui est dû à part égale à la croissance de 5% du *.fr* (+ 607 k€) et aux débuts du parc des noms de domaine gTLD (chiffre d'affaires multiplié par 3 à + 698 k€).

Le second fait marquant a été la maîtrise des coûts, qui a permis de conserver les 1,2 M de croissance du chiffre d'affaires dans le résultat d'exploitation. Les charges d'exploitation 2014 sont au même niveau que celles de 2013 alors que les produits d'exploitation sont bien supérieurs. Le résultat comptable est déficitaire mais la trajectoire de retour à l'équilibre est bien enclenchée.

L'année 2014 est une année d'investissement, dans les nouveaux locaux et dans les infrastructures au bénéfice des gTLD et du renforcement du *.fr*, notamment pour la sécurité.



Le nombre moyen d'équivalents temps plein en 2014 est de 76,2 versus 73,4 en 2013, soit une hausse de 3,8%. L'Afnic a poursuivi en 2014 sa politique de recrutement pour se renforcer sur les compétences clés et s'orienter vers une quasi-stabilité de l'effectif autour de 80 collaborateurs. L'Afnic s'attache pour les nouveaux recrutements à former des binômes pour l'intégration des nouveaux arrivants. La mobilité interne est également fortement soutenue.

Le résultat d'exploitation avant versement à la Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique est de 1 679 K€ et supérieur au budget. La croissance du chiffre d'affaires, les efforts d'excellence opérationnelle et la gestion efficiente des coûts permettent d'obtenir ce redressement. Le résultat net comptable de l'année 2014 reste déficitaire (- 189 k€) mais la perte est réduite par rapport à l'année 2013 (- 541 k€). Cette situation de résultat déficitaire, reste conforme au plan pluriannuel présenté par l'Association dès 2012. L'Association est sur la trajectoire du retour à l'équilibre, visé pour 2015.

Une question est posée sur la capacité de financement de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique malgré le résultat déficitaire. Pascale Gatti explique que le versement à la Fondation (90% du résultat d'exploitation du .fr) est un calcul particulier fait avant calcul du résultat d'exploitation et précise que le .fr est toujours bénéficiaire, ce sont les extensions gTLD qui sont déficitaires et doivent atteindre l'équilibre.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Cf. le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31/12/2014 publié sur le site Internet de l'Afnic :

<https://www.afnic.fr/fr/mon-afnic/mes-documents/vie-associative/assemblee-generale/documents-preparatoires-4.html>

Le commissaire aux comptes, Monsieur Christophe Rambeau, certifie que les comptes annuels 2014 :

- | | |
|---|------------------|
| ✓ Bilan totalisant | 18 150 651 euros |
| ✓ Compte de résultat, faisant apparaître une perte de | 188 494 euros |

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Monsieur Christophe Rambeau informe l'Assemblée générale des conclusions du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-6 du Code du Commerce.

En juin 2014, Monsieur Mathieu Weill, directeur générale de l'Afnic, en accord avec Monsieur Emmanuel Sartorius, Président de l'Association, est devenu administrateur de la société Netnod, fournisseur de l'Afnic. Le montant pris en charge au cours de l'exercice est de 128 799 euros. Le commissaire aux comptes a vérifié la concordance des informations données avec les documents de base dont elles sont issues.



6. Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation au compte « autres réserves FDR »

Conformément aux statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Approbation des comptes de l'exercice 2013 :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés. Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation au compte « autres réserves FDR » :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- ✓ D'affecter au compte « autres réserves FDR » le résultat déficitaire de 188 494 euros.*

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique

Monsieur Pierre Bonis rappelle que les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de juin 2014 avait permis la création de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique par la modification des statuts et le début de négociations avec la Fondation de France pour faire de la Fondation Afnic une fondation sous égide hébergée par la Fondation de France.

Cela signifie que la Fondation Afnic est sous la responsabilité et a la personnalité morale de la Fondation de France. La responsabilité exécutive sera majoritairement celle de l'Afnic et la responsabilité opérationnelle sera celle d'un prestataire qui sera très prochainement sélectionné et qui pourra être assisté si besoin par du personnel de la Fondation de France et de l'Afnic.

Depuis l'Assemblée générale de juin 2014, la réflexion sur le type d'actions que la Fondation Afnic pourrait mener a été conduite, notamment par l'organisation lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Afnic par Axelle Lemaire en novembre 2014 d'une table ronde sur la solidarité numérique regroupant des acteurs potentiellement bénéficiaires tels que BrailleNet et Emmaüs Connect et des acteurs praticiens des montages de projets de solidarité numérique.

Le 10 avril 2015, les présidents de l'Afnic et de la Fondation de France ont signé la convention de création de la Fondation Afnic avec un comité exécutif composé, pour le conseil d'administration de l'Afnic, de Messieurs Emmanuel Sartorius, David-Irving Tayer,



Lala Andriamampianina et Eric Lantonnet. Monsieur Mathieu Weill et Madame Marine Chantreau feront également partie du comité exécutif de la Fondation, ainsi que 3 personnalités qualifiées qui seront désignées lors du 1^{er} comité exécutif le 29 juin 2015.

Les premiers fonds ont été versés à la Fondation au titre des exercices du second semestre 2012 et de l'année 2013, pour un peu moins d'un million d'euros. Les comptes venant d'être approuvés, le versement au titre de l'année 2014 sera fait prochainement.

Les prochaines étapes consistent à sélectionner le prestataire de gestion, affiner les modalités de fonctionnement de la Fondation sur le lancement des appels à projets, la convocation des comités de sélection et les interactions entre comité exécutif et le comité scientifique et d'orientation composé pour grande partie d'académiques, de spécialistes et d'experts. Ce règlement intérieur de la fondation devra être soumis à l'approbation de la secrétaire d'état Axelle Lemaire au titre de la convention Etat/Afnic.

Le champ d'application de la Fondation est le territoire français. Les activités de l'Afnic à l'étranger perdurent grâce aux actions du Collège International. Les premiers appels à projets et sélections de projets sont attendues pour le dernier trimestre 2015.

Les questions portent sur le profil du prestataire recherché et des membres du comité scientifique et d'orientation.

Pierre Bonis répond que, dans un premier temps, le prestataire recherché sera probablement un spécialiste du montage d'appel à projets pour la rédaction du fond documentaire (dossiers d'appels à projet, modalités de sélection, etc.), par conséquent des personnes ayant une habitude de travail avec la Fondation de France car l'interaction sera très forte ou une expérience du montage de projets dans de grandes associations et/ou fondations. Il sera également crucial d'aller chercher les projets au plus près du terrain et de faire connaître la Fondation Afnic par les petits acteurs opérationnels conformément à l'objet de la Fondation.

Pour ce qui est du comité scientifique et d'orientation, une première liste a été constituée avec principalement des personnalités issues du monde académique. Elle pourra être complétée de représentants désignés par l'état pouvant faire part des priorités de politique publique en termes de développement de l'Internet de manière à ce que les recommandations du comité permettent à la Fondation de s'insérer au mieux dans les plans gouvernementaux, par exemple à travers une interaction forte avec l'agence du Numérique.

8. Renouvellement de l'Association

Mathieu Weill rappelle que l'Association a été créée en 1997 pour une durée de six ans, renouvelable en assemblée générale conformément à l'article 3 des statuts. Il précise que cette durée est atypique pour une association et qu'une évolution devra peut-être être envisagée. Pour l'heure, le renouvellement proposé est de six ans.

L'assemblée générale, vu l'article 3 des statuts de l'Afnic, décide la prorogation de l'association pour une durée de six (6) ans à compter du 1^{er} juillet 2015.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le 12 juin 2015.

Emmanuel Sartorius
Président de l'Afnic

Second signataire
membre de l'Afnic

Virginie Navailles
Secrétaire de séance

